

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 10 Avril 2012

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; J-M FICHBEN ; S.GUIGONNET ;  
M.IPLIKDJIAN ; N.NAVARRO ; P.PECQUEUX ; M.MUSCARNERA

Excusés : L.CHAMOIN pouvoir à P.AUGUSTIN  
M.MINIER-ROUX pouvoir à M.IPLIKDJIAN

Absents : V.PAREGNO ; S.CAROTTI ; G.CARCELER

### 1 / Vote des Comptes Administratifs 2011 du Budget Général et du Budget Eau et Assainissement

Monsieur CODOL Philippe présente le compte administratif du budget communal 2011 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2011			RESTES A REALISER 2011			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	949 242,16	1 109 711,64	160 469,48				949 242,16	1 109 711,64	160 469,48
RESULTAT REPORTE 2010		46 618,97	46 618,97				0,00	46 618,97	46 618,97
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>949 242,16</b>	<b>1 156 330,61</b>	<b>207 088,45</b>				<b>949 242,16</b>	<b>1 156 330,61</b>	<b>207 088,45</b>
INVESTISSEMENT	976 072,62	1 098 325,88	122 253,26	111 483,63	249 845,00	138 361,37	1 087 556,25	1 348 170,88	260 614,63
RESULTAT REPORTE 2010	7 357,31		-7 357,31					0,00	-7 357,31
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>983 429,93</b>	<b>1 098 325,88</b>	<b>114 895,95</b>	<b>111 483,63</b>	<b>249 845,00</b>	<b>138 361,37</b>	<b>1 094 913,56</b>	<b>1 348 170,88</b>	<b>253 257,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 932 672,09</b>	<b>2 254 656,49</b>	<b>321 984,40</b>	<b>111 483,63</b>	<b>249 845,00</b>	<b>138 361,37</b>	<b>2 044 155,72</b>	<b>2 504 501,49</b>	<b>460 345,77</b>

Le budget général de la commune 2011 présente un excédent de 321 984,10 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et de 460 345,77 € avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget communal 2011 à l'unanimité

### 2 / Vote des Comptes de Gestion 2011 du Budget Général et du Budget Eau et Assainissement

Monsieur CODOL Philippe présente le compte administratif du budget eau et assainissement 2011 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2011			RESTES A REALISER 2011			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	177 492,38	195 399,65	17 907,27				177 492,38	195 399,65	17 907,27
RESULTAT REPORTE 2010		8 373,19	8 373,19					8 373,19	8 373,19
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>177 492,38</b>	<b>203 772,84</b>	<b>26 280,46</b>				<b>177 492,38</b>	<b>203 772,84</b>	<b>26 280,46</b>
INVESTISSEMENT	42 874,01	70 788,33	27 914,32			0,00	42 874,01	70 788,33	27 914,32
RESULTAT REPORTE 2010		15 300,67	15 300,67					15 300,67	15 300,67
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>42 874,01</b>	<b>86 089,00</b>	<b>43 214,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 874,01</b>	<b>86 089,00</b>	<b>43 214,99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220 366,39</b>	<b>289 861,84</b>	<b>69 495,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 366,39</b>	<b>289 861,84</b>	<b>69 495,45</b>

Le budget annexe eau et assainissement 2011 présente un excédent de 69 495,45 € en résultats cumulés.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2011 à l'unanimité

#### A / Le Budget Général

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget général 2011 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2011 du budget général arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal à l'unanimité et autorise le Maire à le signer.

#### B / Le Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget eau et assainissement 2011 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2011 du budget eau et assainissement arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal à l'unanimité et autorise le Maire à le signer.

### 3 / Affectations des résultats 2011

#### A / Le Budget Général

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011  
Constatant que le compte administratif présente  
- un excédent d'exploitation de 207 088,45 €.

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés :	47 088,45 €
Affectations complémentaires en réserves (cpte 1068)	160 000,00 €

#### B / Le Budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011  
Constatant que le compte administratif présente  
- un excédent d'exploitation de 26 280,46 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés :	11 280,46 €
Affectations complémentaires en réserves (cpte 1068)	15 000,00 €

Voté à l'unanimité

#### 4 / Vote des subventions 2012 aux associations

Madame MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL, 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux associations propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2012 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

- Rougiers en fête : 13 000,00 € Les activités de l'association et ses projets pour 2012 sont toujours aussi importants
- Il était une fois Rougiers : 800,00 € Pour l'organisation de la fête des PoisChiches qui prend une ampleur de plus en plus importante
- Souvenir Français : 500,00 € Les coûts de transports pour emmener les enfants des écoles sur des sites concernant la mémoire collective sont pris en charge
- Les Restanques Bleues : 700,00 € Pour soutenir la chorale qui honore la commune
- U S E P : 550,00 € Participation aux déplacements en car lors des rencontres sportives
- Boxe Rougiéroise : 900,00 € Participation à la bonne marche de l'association
- Forme et Santé : 1000,00 € Participation à la bonne marche de l'association
- Tennis club : 800,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte toujours un nombre important d'adhérents
- ASR : 800,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte un nombre important d'adhérents
- 3<sup>o</sup> âge heureux : 700,00 € En complément des cotisations la commune souhaite aider les anciens à mener des actions qui confortent leur plaisir de vivre à Rougiers
- Association bouliste : 400,00 € Participation à la bonne marche de l'association
- FNACA Section de Rougiers : 100 € Participation au paiement de fleurs lors de diverses manifestations patriotiques
- KIKICHATS : 380,00 € Spécifiquement pour la stérilisation des chats
- Croix Rouge de Saint Maximin : 150,00 € Pour les aides de proximité
- Association Franco-Scandinave : 300,00 € Pour le renouveau de cette association
- Secours Populaire : 150,00 € Aide aux familles démunies
- Secours Catholique : 150,00 € Aide aux familles démunies
- D D E N : 60,00 € Pour le maintien d'un délégué dans les écoles de Rougiers
- Ensemble Polyphonique de Provence : 350,00 € Financement d'un concert annuel à Rougiers
- Donneurs de sang : 150,00 € Aide au titre des donateurs rougiérois qui adhèrent à Tourves
- Pompiers de Nans les Pins : 250,00 € Pour poursuivre une collaboration profitable à tous
- Restos du cœur : 150,00 € Participation à l'action nationale
- Le Pain du Cœur : 150,00 € Aide aux familles démunies
- Chorale éclair de Provence : 350,00 € Participation à la bonne marche de l'association

Voté à l'unanimité

#### 5 / Vote des subventions 2012 aux associations

Monsieur le Maire en accord avec la commission des finances propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S pour l'année 2012.

Monsieur le Maire propose la somme de 5 000,00 €.

Oui cet exposé, l'assemblée décide de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2012 à 5 000,00 €. Voté à l'unanimité

## 6 / Fixation des taux des taxes locales 2012

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des taux des taxes locales dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions :

- Taxe habitation 8,60
- Taxe foncier bâti 15,50
- Taxe foncier non bâti 57,48

Où cet exposé l'assemblée décide à l'unanimité les 3 taux proposés

## 7 / Vote du Budget primitif 2012

### A / Budget Général

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2012 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2012 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 1 104 941,45 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 1 092 200,40 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 1 104 941,45 €
- les recettes d'investissement à la somme de 1 092 200,40 €

### B / Budget Général Eau et Assainissement

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif eau-assainissement 2012 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2012 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 198 580,46 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 145 714,99 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 198 580,46 €
- les recettes d'investissement à la somme de 145 714,99 €

## 8 / Demande subventions au Conseil Général 2012

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour les projets suivants, il conviendrait de solliciter une aide auprès du Conseil Général :

Création de deux logements pour un montant HT de 156 550,00 €

Où cet exposé l'Assemblée approuve les projets et décide de solliciter auprès du Département la subvention la plus large possible.

Voté à l'unanimité

## 9 / Annulation d'un titre sur le budget général

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une décision du tribunal administratif, il convient d'annuler le titre suivant :

- Titre n°17 bordereau n°8 (2009) pour 24 000,00 €

Où cet exposé, l'assemblée décide :

- 1) d'annuler ce titre
- 2) dit que la dépense est prévue au BP à l'article 1345

Voté à l'unanimité

## 10 / Réduction d'un titre sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur de facturation d'eau, il convient de réduire le titre suivant :

- Titre n°15/2011 bordereau n°10 facture n°568 pour 499,39 €

Où cet exposé, l'assemblée décide :

- 1) d'annuler ce titre
- 2) dit que la dépense est prévue au BP à l'art 673

Voté à l'unanimité

## 11 / Convention avec l'Association du Cercle Saint Roch

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Cercle Saint Roch se propose de participer aux travaux d'étanchéité de la chapelle Saint-Jean. Il conviendrait donc de signer une convention avec cette association pour la fixer les conditions de cette intervention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association du Cercle Saint Roch.

Voté à l'unanimité

## 12 / Vente de la parcelle D253

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 12 décembre 2011, le conseil municipal avait décidé de mettre en vente par appel d'offres la parcelle D253 d'une superficie de 5 540 m<sup>2</sup>.

Un seul candidat a déposé une proposition d'achat. Il s'agit de Madame Michèle Navarro. Cette proposition est de 6 000 €. Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle D253 à Madame Navarro.

Où cet exposé, le conseil municipal décide :

- de vendre la parcelle D253 pour une superficie de 5 540 m<sup>2</sup> à Madame Michèle Navarro au prix de 6000,00 €.
- que la vente se fera par acte administratif

Voté à l'unanimité

### 13 / Acquisition de l'emplacement réservé n°18

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCOP la Fraternelle est propriétaire de terrains situés en emplacement réservé en zone UX du POS, chemin de la Zone d'activités. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'acquérir ces terrains. Il serait donc nécessaire de faire une proposition au propriétaire. Monsieur le Maire propose la somme de 10 000,00 €. De plus, il conviendrait de signer une convention avec la SCOP la Fraternelle afin de clarifier plusieurs points (devenir de l'appendice, accès au transformateur, pluvial ...).

Où cet exposé, l'assemblée décide :

- 1) De proposer à la Scop la Fraternelle l'acquisition de ses terrains situés en emplacement réservé pour la somme de 10 000,00 €.
- 2) De proposer à la Scop la Fraternelle la signature d'une convention pour clarifier les différents points en suspend.
- 3) Que l'acquisition se fera par acte administratif

Voté à l'unanimité

### 14 / Transfert du siège de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans sa séance du 19 janvier 2012, le conseil d'Administration de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var a décidé de procéder au transfert du siège de l'établissement de Rians, Place du Posteuil à Saint Maximin la Sainte Baume, Pôle Culturel La Croisée des Arts, Place Malherbe.

La commune de Rougiers, en tant que membre de cet établissement public doit se prononcer sur cette modification des statuts.

Où cet exposé, le conseil municipal décide d'accepter le transfert du siège de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var.

Voté à l'unanimité

### 15 / Modification tarifs divagation chien et chat

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2060 du 6 décembre 2004 fixant les tarifs des sommes à percevoir lors des divagations de chien et chat.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réajuster les tarifs. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Divagation : 20 €

Transport à la Fourrière de Garéoult: 50 €

Journée de garde : 13 €

Visite au vétérinaire : 70 €

Frais de personnel mobilisé : 30 €

Recherche identité canine : 8 €

Où cet exposé l'assemblée décide d'accepter ces propositions.

Voté à l'unanimité

16 / Retrait d'un poste d'enseignement à l'école élémentaire Puits de Marin

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un retrait de poste d'enseignant pour la rentrée scolaire 2012/2013 à l'école élémentaire Puits de Marin

Voté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 13 Avril 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 13 Avril 2012

Le Maire